

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue à la Salle municipale le 17 juillet 2023 à 20h00 à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Chloé Boudreau, secrétaire-trésorière adjointe.

Absent : Mylène Bernier

Heure du début de la séance extraordinaire : 20h00.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

## **2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**130-07-2023**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 JUILLET 2023**

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Présentation et adoption des états financiers 2022**
4. **Période de questions aux contribuables**
5. **Levée de la séance**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,  
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

**131-07-2023**

## **3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

**TEL** que prévoit l'article 176,1 du code municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2022 a été réalisée par MADAME Caroline Leduc, comptable agréé du Groupe RDL Victoriaville sencl , société de comptables professionnels agréés, lors d'une séance de travail;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Poulin, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

**D'ADOPTER** les états financiers vérifiés pour 2022, tels que présentés par Groupe RDL Victoriaville sencl, société de comptables professionnels agréés.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

132-07-2023

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**QUE** la séance soit levée à 20h25.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Chloé Boudreau**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Chloé Boudreau**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**